





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-229**

**Séance publique du**

**8 juin 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167484-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE - FÊTE DE LA MUSIQUE 2015 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -  
ADOPTION D'AVENANTS**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction de la Culture

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUIN 2015

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : VIE CULTURELLE - FÊTE DE LA MUSIQUE 2015 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis quelques années les associations de musiques actuelles du territoire participent à la manifestation «Fête de la musique» du 21 juin, en offrant une programmation éclectique et en animant les lieux remarquables de la cité aixoise.

Cette année, cinq scènes seront implantées : place de l'Hôtel de Ville, place des Prêcheurs, place des Martyrs de la Résistance, place du Général de Gaulle et haut du Cours Mirabeau.

En après-midi, le Conservatoire, la Bibliothèque Méjanès et la Direction des Animations et de la Jeunesse s'associeront également à cet événement avec des propositions.

Depuis 2012, au-delà des espaces réservés aux opérateurs culturels, des emplacements sont attribués aux groupes amateurs qui en auront fait la demande en complétant une fiche de candidature auprès de la Direction de la Culture, dans la limite des places disponibles. Ce dispositif permet de diversifier les propositions musicales et de les harmoniser pour le confort des musiciens et des riverains.

Afin de faciliter la déambulation du public, une plaquette informative sera diffusée incluant une carte du centre ville indiquant les groupes, les lieux et le style d'expression musicale des formations.

Enfin, la Direction Santé Publique animera un stand de prévention, en lien avec les professionnels de santé du territoire pour prévenir les risques liés aux consommations excessives.

Pour permettre aux acteurs musicaux de participer de façon efficace à cette dynamique de la Fête de la Musique, il convient aujourd'hui d'allouer au titre du budget 2015, les subventions aux associations dont le montant figure sur le tableau ci-après.

**Fête de la musique - exceptionnelle (en euros)**

n° tiers	association	dotation 2014	dotation 2015	proposition 2015	total 2015
94602	Entrepeaux	13 000	0	<b>13 000</b>	13 000
80098	Boîte à Mus'	0	0	<b>9 970</b>	9 970
	Boite à Mus' (rappel fonctionnement)	5 000	0	<b>0</b>	5 000
38223	Café Musiques La Fonderie - CMLF	0	0	<b>13 000</b>	13 000
	CMLF (rappel fonctionnement)	70 000	30 000	<b>0</b>	30 000
9137	MJC Prévert	12 000	0	<b>12 700</b>	12 700
	MJC Prévert (ciné des jeunes)	3 500	3 500	<b>0</b>	3 500
	<b>Total</b>			<b>48 670</b>	

Ces propositions ont été validées le 12 mai 2015

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure dans le tableau ci-dessus les subventions mentionnées pour un montant total de **48 670 €** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6748-923/2467 qui présente les disponibilités suffisantes;
- **ADOPTER** les avenants à intervenir entre les associations «La Fonderie», «MJC Prévert» et la ville d'Aix-en-Provence
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à la Culture à les signer ainsi que tout document afférent.

DL.2015-229 - VIE CULTURELLE - FÊTE DE LA MUSIQUE 2015 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 2
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Raoul BOYER, Catherine ROUVIER.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS  
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2015**

**Entre :**

**La commune d'Aix-en-Provence**, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme « **la Commune** » ou « **la Ville** »  
d'une part,

et,

**l'association** dénommée «**Café-musiques La Fonderie**», association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, dont le siège social est situé 14, Cours Saint Louis, 13100 Aix-en-Provence, n° SIRET 407 950 650 00015 représentée par son Président en exercice désignée sous le terme «**l'Association**»,

**PREAMBULE**

Par délibération du 20 avril 2015, n° 2015.154, la Ville a adopté une convention d'objectifs annuelle établie avec l'Association sur la base d'un montant de 30 000€ pour l'année 2015.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention exceptionnelle dans le cadre de la fête de la musique 2015 de 13 000 €.

l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, les objectifs, projets, actions conformes à son objet social qui présentent un intérêt local.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

L'article 4 de la convention, intitulé « Montant des subventions et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la Ville s'élèvera pour l'exercice 2015 à 30 000€ à titre de fonctionnement, et à 13 000€ à titre de subvention exceptionnelle.

Le montant de la subvention exceptionnelle de 13 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal».

## **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

**Pour la Commune**  
(Date et signature)

**Pour l'Association**  
(cachet et signature)

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2015  
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 FEVRIER 2015**

**Entre :**

**La commune d'Aix-en-Provence**, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme « **la Commune** » ou « **la Ville** » d'une part,

et,

**l'association** dénommée « **Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Prévert** », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, dont le siège social est sis 24, boulevard de la République 13100 Aix-en-Provence, n° SIRET 381 083 880 00017, représentée par sa Présidente madame Emmanuelle ROUX, en exercice dûment habilitée par décision du Conseil d'Administration du 16 mai 2014 désignée sous le terme « **l'Association** », d'autre part

**PREAMBULE**

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 09 février 2015 n° 2015.54 adopté une convention annuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant de :

171 000€ à titre de subvention de fonctionnement attribuée par la Délégation Petite Enfance, Education, Jeunesse, ALSH

3 500€ attribués par la Délégation Culture, concernant l'éducation à l'image

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention exceptionnelle de 12 700€ dans le cadre de la fête de la musique 2015

l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule de la convention, les objectifs, projets, actions conformes à son objet social qui présentent un intérêt local.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1**

L'article IV de la convention, intitulé « Moyens accordés par la Commune » est modifié ainsi que suit :

171 000€ à titre de subvention de fonctionnement attribuée par la Délégation Petite Enfance, Education, Jeunesse, ALSH

3 500€ attribués par la Délégation Culture, concernant l'éducation à l'image

12 700€ attribués par la Délégation Culture, concernant la fête de la musique 2015

Cette somme n'impute en rien les subventions accordées par les autres délégations

Le montant de la subvention de 12 700€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal».

### **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

**Pour la Commune**  
(Date et signature)

**Pour l'Association**  
(cachet et signature)